

# Belœil adopte La clé verte

## Une première au Québec

### La ville de Belœil soutient les garagistes qui appliqueront des pratiques plus respectueuses de l'environnement



Photo : André Lamonde

Pour la circonstance, plusieurs membres de la Table de concertation sur l'environnement et les véhicules routiers se sont joints à la mairesse de Belœil, Diane Lavoie. Dans l'ordre habituel, Pascal Bigras directeur général de Nature-Action Québec, Jean-Guy Trottier, directeur général d'Auto Prévention, Diane Lavoie, mairesse de Belœil, Pierre Beaudoin, directeur principal des services techniques de CAA-Québec et président de la Table de concertation sur l'environnement et les véhicules routiers, et Gilles Godard, directeur général de la SOGHU, Société de gestion des huiles usagées.

Les citoyens de Belœil pourraient être les premiers à bénéficier des retombées positives créées par la présence d'une majorité d'ateliers de services automobiles qui auront adopté des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

En effet, leur municipalité a décidé de rembourser les frais d'inscription des entreprises qui s'inscriront au programme de certification *Clé verte* et qui l'auront implanté avec succès. Ce programme de certification est le fruit de la concertation entre Nature-Action Québec, le Fonds d'action québécois pour le développement durable, la Table de concertation sur l'environnement et les véhicules routiers, et du travail de plusieurs experts québécois.

Le programme vise à vérifier de façon objective et à reconnaître la qualité des mesures environnementales appliquées par un atelier automobile. Ces mesures sont fondées sur les meilleures pratiques et sur les recommandations de spécialistes en la matière et sont spécifiquement adaptées à la réalité des ateliers de services automobiles. Auto Prévention s'assure que la prévention fasse aussi parti des priorités du programme de certification Clé Verte.

« L'automobiliste qui opte pour un atelier certifié *Clé verte* a l'assurance que les travaux d'entretien ou de réparation de son véhicule sont effectués en conformité avec les meilleures pratiques environnementales » affirme Pierre Beaudoin, de CAA-Québec et président de la table de concertation sur l'environnement et les véhicules routiers.